

La situation des transports en Pays de la Loire

La délivrance des permis de conduire en 2010

55 400 permis de conduire ont été délivrés en 2010 par les centres d'examen situés en Pays de la Loire, en baisse de 1,9 % par rapport à 2009. 81 % d'entre eux sont des permis B, permettant la conduite des voitures particulières. Sur le segment des véhicules professionnels, le repli du nombre de permis de conduire délivrés en 2010 a été de très forte ampleur (- 33 % pour les poids lourds, - 11 % pour les autobus et autocars).

Les Pays de la Loire représentent 6,3 % de l'ensemble des permis de conduire délivrés en France métropolitaine, soit une part sensiblement supérieure au poids démographique de la région (5,6 %).

Cette surreprésentation des Pays de la Loire provient pour une large part du caractère périurbain et rural de sa population. On observe en effet, sur le territoire national, que les habitants ne résidant pas en ville sont plus nombreux en part relative à détenir un permis de conduire que le reste de la population.

Nombre de permis de conduire délivrés en 2010
dans les Pays de la Loire

	2010	Evolution 2010 / 2009	Région / France métr.
Véhicules de tourisme (B)	44 741	+ 1,3 %	6,2 %
Motocyclettes (A + A1)	7 694	- 3,0 %	6,8 %
Poids lourds (C + EC)	2 818	- 33,0 %	6,8 %
Transports en commun (D)	164	- 10,9 %	2,7 %
Ensemble	55 417	- 1,9 %	6,3 %

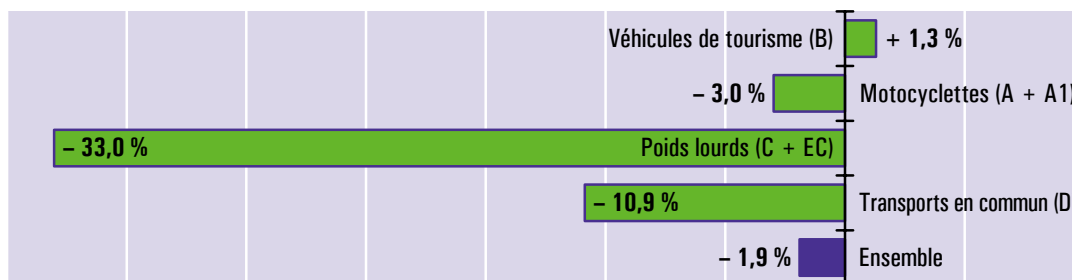
Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

L'observation des 20 dernières années ne révèle pas un surcroît du nombre de permis délivrés en Pays de la Loire. Cette tendance s'explique par plusieurs phénomènes :

- la stabilité démographique du cœur de cible des écoles de conduite (les adultes âgés de moins de 25 ans) ;

- l'achèvement de la phase de rattrapage de catégories particulières d'habitants de la région (femmes et personnes âgées) à l'accès à la voiture ;
- l'urbanisation croissante des Pays de la Loire (les taux de motorisation des habitants sont plus faibles dans les agglomérations).

Evolution entre 2009 et 2010 du nombre
de permis de conduire délivrés dans les Pays de la Loire



Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (Direction de la sécurité et de la circulation routières)

1 – Le permis B (véhicules de tourisme) : 45 000 nouveaux conducteurs en 2010

A la différence des permis professionnels (C, D et EC), le permis B concerne spécifiquement les jeunes adultes. Selon l'enquête « Parc Auto Sofres 2008 », seulement un peu plus de la moitié (54 %) de la population française âgée de 18 à 24 ans est titulaire du permis B, contre 84 % pour l'ensemble de la population en âge de conduire.

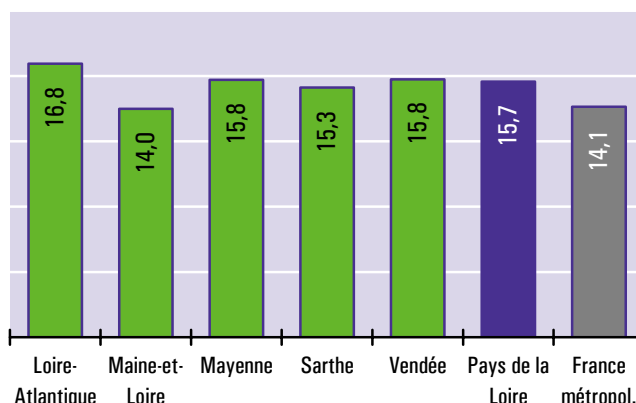
En 2010, pour la quatrième année consécutive, un peu moins de 45 000 permis B ont été délivrés en Pays de la Loire. Cette stabilisation est peu conforme à la situation nationale, où depuis le fort repli du début des années 2000¹, le nombre de permis B délivrés a augmenté de façon continue. Néanmoins, la progression enregistrée en 2010 (+ 1,3 % par rapport à l'année précédente), supérieure d'un point à celle des autres régions métropolitaines, est la plus forte depuis 2007.

Nombre de permis de conduire B (véhicules de tourisme) délivrés en 2009 et 2010

	Ensemble		
	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	16 693	17 119	+ 2,6 %
Maine-et-Loire	8 817	8 748	- 0,8 %
Mayenne	3 630	3 846	+ 6,0 %
Sarthe	6 875	6 967	+ 1,3 %
Vendée	8 151	8 061	- 1,1 %
Pays de la Loire	44 166	44 741	+ 1,3 %
France métropol.	718 352	720 749	+ 0,3 %
Région / France	6,1 %	6,2 %	

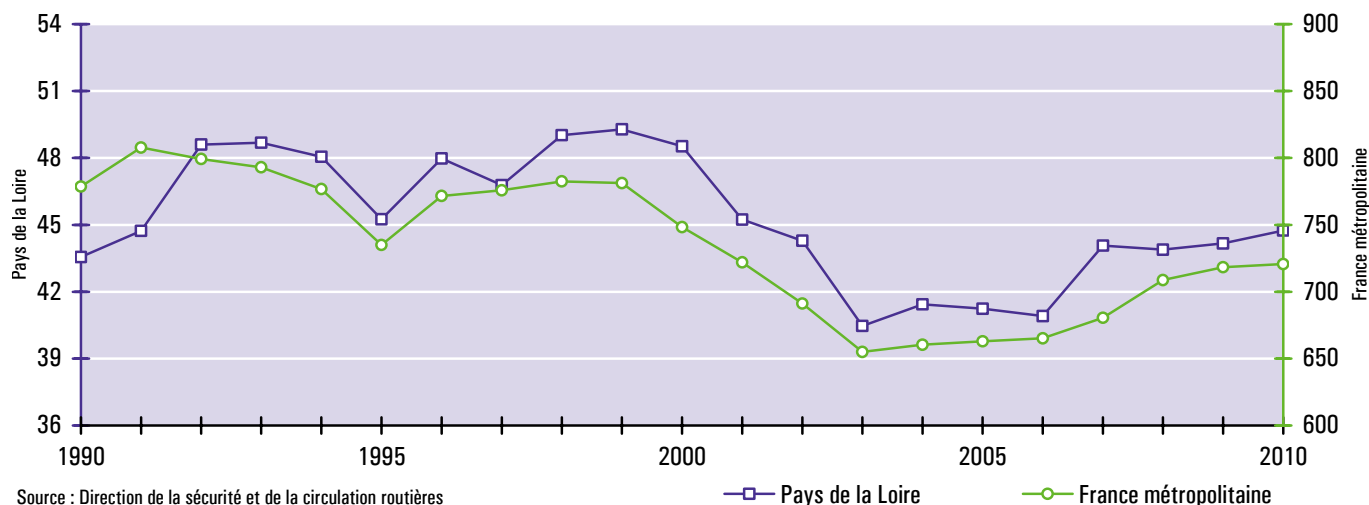
Permis B : voiture dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 3 500 kg
Sources : D.S.C.R., INSEE (estimations de population au 1^{er} janvier 2009)

Nombre de permis B délivrés en 2010 pour mille habitants âgés de 15 ans et plus



Si, au cours des deux dernières décennies, la région a échappé à la tendance nationale de recul du nombre de permis B délivrés (entre 1990 et 2010, - 7,4 % en France métropolitaine contre + 2,7 % en Pays de la Loire), elle le doit non pas à un effet démographique² mais plutôt à des pratiques de déplacement qui mettent en évidence la prédominance de la voiture. L'importance du taux de motorisation des ménages de la région (86 %), le plus élevé de France après Poitou-Charentes, est favorisée par une urbanisation diffuse et peu dense. Il en résulte une part des déplacements effectués par les modes alternatifs à la voiture (transports collectifs et modes doux) plus faible en Pays de la Loire que dans les autres régions métropolitaines.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)
Permis B : véhicules de tourisme



Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

¹ En 2002 et 2003, deux phénomènes conjoncturels avaient été à l'origine du repli brutal du nombre de permis B délivrés : grève des inspecteurs du permis de conduire en 2002 et chute des taux de réussite à la suite de l'instauration de la nouvelle épreuve théorique générale en 2003.

² Contrairement à ce que le dynamisme démographique de la région pourrait laisser penser, la structure par âge de la population n'est pas un facteur de surreprésentation des Pays de la Loire dans le nombre de permis délivrés : au 1^{er} janvier 2009, d'après des estimations de l'INSEE établies à partir des enquêtes de recensements et des bulletins d'état civil, 12,3 % des habitants de la région étaient âgés de 15 à 24 ans, contre 12,6 % en France métropolitaine.

2 – Le permis D (transports en commun) : les délivrances se sont repliées de 11 % en 2010

184 permis transports en commun ont été délivrés l’an passé dans les Pays de la Loire, ce qui fait de 2010 le plus mauvais millésime depuis vingt ans (le niveau antérieur le plus bas ayant été enregistré en 2006 avec 177 permis). En évolution, le repli annuel de 2010 (- 10,9 %) est certes de moindre ampleur que celui de 2009 (- 20,7 %) mais il contraste avec le redressement observé en France métropolitaine (+ 6,1 %). Il s’explique en partie par le contexte économique qui a provoqué une diminution des contrats de professionnalisation¹ mis en œuvre par les entreprises de transport routier de voyageurs.

En 2010, les Pays de la Loire n’ont représenté que 2,7 % du nombre de permis D délivrés en France métropolitaine (contre 3,7 % en moyenne depuis 1990). Les régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d’Azur et Rhône-Alpes en concentrent à elles seules 48 %, la demande en conducteurs routiers de voyageurs étant particulièrement forte dans les zones les plus denses du territoire national.

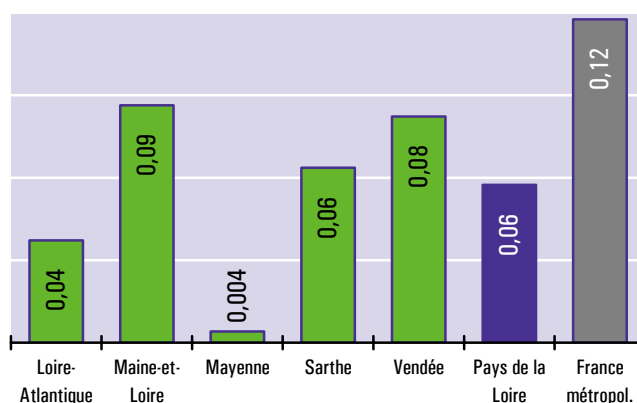
Nombre de permis de conduire D (transports en commun) délivrés en 2009 et 2010

	Ensemble		
	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	75	38	- 49 %
Maine-et-Loire	25	54	+ 116 %
Mayenne	1	1	0 %
Sarthe	57	29	- 49 %
Vendée	26	42	+ 62 %
Pays de la Loire	184	164	- 11 %
France métropol.	5 687	6 000	+ 6 %
Région / France	3,2 %	2,7 %	

Permis D : autobus et autocars comportant plus de huit places assises

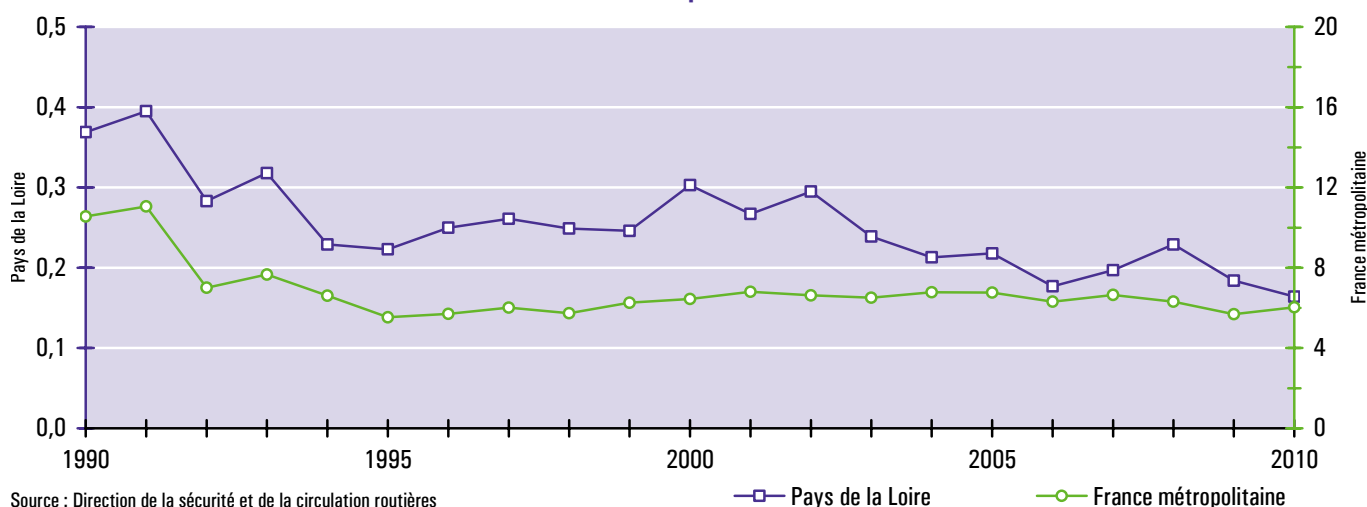
Sources : D.S.C.R., INSEE (estimations de population au 1^{er} janvier 2009)

Nombre de permis D délivrés en 2010 pour mille habitants âgés de 15 ans et plus



Le nombre de permis D délivrés est très variable selon le département : en 2010, un seul en Mayenne mais 54 dans le Maine-et-Loire et 42 en Vendée. Rapporté au nombre d’habitants, les disparités demeurent importantes et témoignent de l’inégale répartition géographique des centres d’examen du permis D sur le territoire régional². En 2010, la forte évolution enregistrée dans le département du Maine-et-Loire (+ 116 %) est à mettre en parallèle avec l’arrivée du tramway dans l’agglomération d’Angers³. En Loire-Atlantique, le nombre de permis D a chuté de 60 % par rapport à 2008.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)
Permis D : transports en commun



Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

¹ Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail alternant formations et activités en entreprise. Dans le secteur des transports, il comprend généralement la préparation à l’examen du permis de conduire (transports en commun ou poids lourds).

² La région des Pays de la Loire dispose de neuf centres qualifiés pour le passage des examens du groupe lourd (catégories C, D et EC). La répartition de ces centres est la suivante : un en Mayenne et dans la Sarthe, deux en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire, trois en Vendée.

³ La détention du permis D est une des conditions préalables pour devenir conducteur de tramway.

3 – Les permis C et EC (poids lourds) : les délivrances se sont effondrées de 33 % en 2010

2 800 permis poids lourds ont été délivrés l'an passé dans les Pays de la Loire, soit un niveau inférieur à celui de 2001¹. Alors que leur nombre n'avait cessé de progresser au cours de la dernière décennie, 2010 a amplifié la rupture de tendance très nette initiée en 2009 (- 14 %), liée au repli de l'activité des entreprises de transport routier de marchandises et à la chute du nombre de stagiaires en contrat de professionnalisation². En l'espace de deux ans, le nombre de nouveaux permis poids lourds a ainsi reculé de 43 % dans les Pays de la Loire et de 35 % en France métropolitaine.

Nombre de permis de conduire C et EC (poids lourds) délivrés en 2009 et 2010

	Camions (C)			Ensembles routiers (EC)			Ensemble (C + EC)		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	505	479	- 5 %	800	240	- 70 %	1 305	719	- 45 %
Maine-et-Loire	408	455	+ 12 %	546	289	- 47 %	954	744	- 22 %
Mayenne	221	214	- 3 %	325	158	- 51 %	546	372	- 32 %
Sarthe	259	222	- 14 %	359	183	- 49 %	618	405	- 34 %
Vendée	308	314	+ 2 %	477	264	- 45 %	785	578	- 26 %
Pays de la Loire	1 701	1 684	- 1 %	2 507	1 134	- 55 %	4 208	2 818	- 33 %
France métropol.	27 919	26 034	- 7 %	27 125	15 407	- 43 %	55 044	41 441	- 25 %
Région / France	6,1 %	6,5 %		9,2 %	7,4 %		7,6 %	6,8 %	

Permis C : véhicules isolés de transports de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3 500 kg

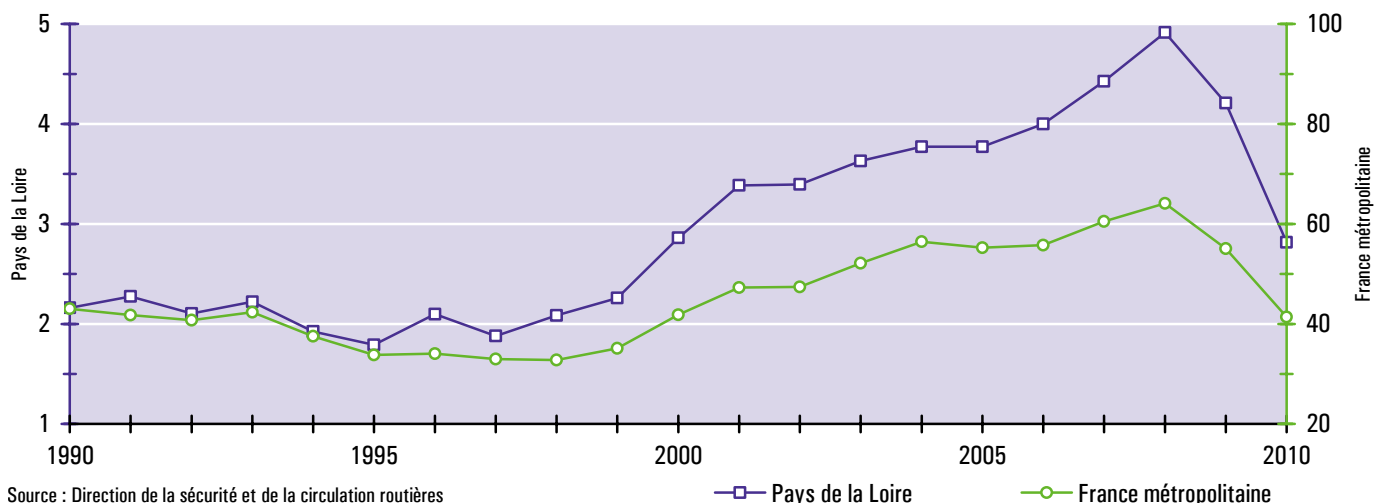
Permis EC : véhicules de catégorie C attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (Direction de la sécurité et de la circulation routières)

En 2010, 60 % du nombre total de permis poids lourds délivrés en Pays de la Loire ont été des permis C (contre seulement 40 % l'année précédente), nécessaires à la conduite de camions de PTAC supérieur à 3,5 tonnes. Sur ce segment, en dépit de variations départementales contrastées, le nombre de permis s'est stabilisé par rapport à 2009.

Sur le segment du permis EC permettant de tractier des remorques et des semi-remorques de plus de 750 kilogrammes de PTAC, malgré le recul abyssal de 2010 (- 55 %), les Pays de la Loire ont conservé une position de choix au sein des régions françaises, représentant plus de 7 % de l'ensemble des délivrances enregistrées en France métropolitaine. C'est en Loire-Atlantique que la baisse a été la plus marquée : dans ce département, le nombre de permis EC a été divisé par quatre entre 2008 et 2010, passant de 925 à 240 délivrances.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)
Permis C + EC : poids lourds



Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

Note au lecteur : Les permis de conduire délivrés par les autorités militaires et transformés en permis civils ne sont pas inclus ci-dessus. Avant sa disparition progressive qui s'est étalée entre 1997 et 2001, le service national assurait chaque année en France la formation et le permis de conduire poids lourd d'environ 30 000 jeunes.

¹ 2001 est une date importante puisqu'elle marque la fin de la conscription, c'est à dire la libération des derniers appelés du service national. Depuis cette date, le nombre de brevets de conduite délivrés par les autorités militaires puis transformés en permis civils a considérablement régressé.

² Au niveau national, dans le TRM, le nombre de bénéficiaires de périodes de professionnalisation s'est replié de 9 % en 2010, après - 33 % en 2009.

4 – Les permis A et A1 (motocyclettes) : les petites cylindrées redressent la tête

Les permis A et A1 autorisent la conduite de deux catégories de deux-roues motorisés : à partir de 16 ans, les motocyclettes légères, de 50 à 125 cm³ de cylindrée (permis A1)¹ ; à partir de 18 ans, les motocyclettes de grosses cylindrées, supérieures à 125 cm³ (permis A)². Près de 7 700 permis deux-roues ont été délivrés l’an passé dans les Pays de la Loire, en retrait de 3,0 % par rapport au niveau de 2009 qui avait tutoyé le record historique de 2001 (8 115 permis).

En 2010, les Pays de la Loire ont représenté 6,8 % du nombre de permis motocyclettes délivrés en France métropolitaine (contre 4,3 % en 1990) et se classent ainsi au quatrième rang des régions après l’Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d’Azur. Il faut y voir un effet de la structure modale des déplacements : selon l’enquête nationale Transports et déplacements (2007 – 2008), la part des déplacements locaux effectués en deux-roues motorisés est de 1,9 % en Pays de la Loire contre 1,6 % au niveau national hors Île-de-France³.

Nombre de permis de conduire A et A1 (motocyclettes) délivrés en 2009 et 2010

	Motos (A)			Motocyclettes légères (A1)			Ensemble (A + A1)		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
Loire-Atlantique	2 525	2 326	- 8 %	82	90	+ 10 %	2 607	2 416	- 7 %
Maine-et-Loire	1 470	1 430	- 3 %	27	40	+ 48 %	1 497	1 470	- 2 %
Mayenne	603	553	- 8 %	21	20	- 5 %	624	573	- 8 %
Sarthe	1 780	1 795	+ 1 %	58	62	+ 7 %	1 838	1 857	+ 1 %
Vendée	1 266	1 274	+ 1 %	98	104	+ 6 %	1 364	1 378	+ 1 %
Pays de la Loire	7 644	7 378	- 3 %	286	316	+ 10 %	7 930	7 694	- 3 %
France métropol.	109 761	108 264	- 1 %	3 843	4 212	+ 10 %	113 604	112 476	- 1 %
Région / France	7,0 %	6,8 %		7,4 %	7,5 %		7,0 %	6,8 %	

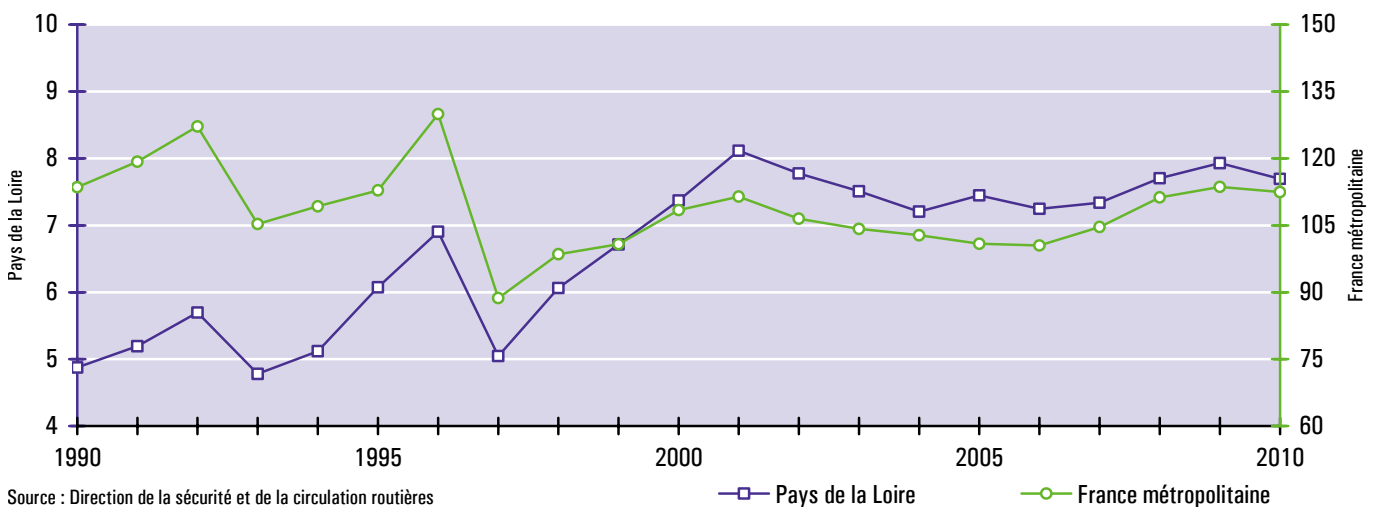
Permis A : motocyclettes de plus de 125 cm³ de cylindrée

Permis A1 : motocyclettes légères (dont la cylindrée est comprise entre 50 et 125 cm³)

Source : Ministère de l’Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (Direction de la sécurité et de la circulation routières)

96 % du nombre total de permis motocyclettes délivrés en Pays de la Loire sont des permis A. La marginalisation de la catégorie A1 ne s’est toutefois pas poursuivie en 2010 : le nombre de permis a augmenté de 10 %, repassant au dessus du seuil des 300 unités délivrées. Leur part est très variable selon le département : 2,7 % dans le Maine-et-Loire ; 7,5 % en Vendée ; voisine de 3,5 % dans les autres départements de la région.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)
Permis A + A1 : motocyclettes



Source : Direction de la sécurité et de la circulation routières

¹ Tout titulaire d’un permis B obtenu avant le 1^{er} mars 1980 peut conduire un deux-roues relevant de la sous-catégorie A1. Depuis le 1^{er} janvier 2011, cette équivalence est accordée à la double condition d’avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans et d’avoir suivi une formation pratique de sept heures.
² En revanche, la conduite des cyclomoteurs (deux-roues de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h) ne nécessite pas de permis de conduire. Elle requiert deux conditions : avoir au moins 14 ans et être titulaire du brevet de sécurité routière (BSR).
³ Selon cette même enquête, le taux d’équipement des ménages en deux-roues motorisés (cyclomoteurs et motocyclettes) est plus important en Pays de la Loire que dans les autres régions de Province. En moyenne, un ménage de la région dispose de 0,18 deux-roues motorisé contre 0,15 au niveau national.

Annexes

Le champ couvert par les statistiques du permis de conduire

Les données statistiques fournies par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (Direction de la sécurité et de la circulation routières) indiquent par département et région française le nombre de permis de conduire délivrés chaque année. Les brevets militaires de conduite transformés en permis civils n'y sont pas inclus. Leur nombre a très fortement décru avec la disparition du service national, intervenue entre 1997 et 2001. Le département de délivrance est celui du centre d'examen du permis de conduire. Il peut donc être différent du lieu de résidence du candidat.

Les catégories de permis de conduire

Selon l'article R221-4 du code de la route (version consolidée du 8 septembre 2011), « les différentes catégories du permis de conduire énoncées ci-dessous autorisent la conduite des véhicules suivants :

Catégorie A

Motocyclottes, avec ou sans side-car (dont la cylindrée est supérieure à 125 cm³ et la puissance n'excède pas 100 chevaux soit 73,6 kilowatts).

Sous-catégorie A1

Motocyclottes légères (dont la cylindrée est comprise entre 50 et 125 cm³ et la puissance limitée à 15 chevaux soit 11 kilowatts).

Catégorie B

Véhicules automobiles ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui n'excède pas 3,5 tonnes, affectés au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum, ou affectés au transport de marchandises, ainsi que les véhicules qui peuvent être assimilés aux véhicules précédents et dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé des transports.

Véhicules mentionnés à l'alinéa précédent attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est inférieur ou égal à 750 kilogrammes.

Mêmes véhicules attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes, à condition, d'une part, que le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque soit inférieur ou égal au poids à vide du véhicule tracteur et, d'autre part, que la somme des poids totaux autorisés en charge (PTAC) du véhicule tracteur et de la remorque soit inférieure ou égale à 3,5 tonnes.

Catégorie C

Véhicules automobiles isolés autres que ceux de la catégorie D dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 3,5 tonnes.

Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 750 kilogrammes.











Catégorie D

Véhicules automobiles affectés au transport de personnes comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur ou transportant plus de huit personnes, non compris le conducteur.

Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 750 kilogrammes.

Catégorie EC

Véhicules relevant de la catégorie C attelés d'une remorque lorsque l'ensemble formé par le véhicule tracteur et la remorque ne relève pas de la catégorie C. »

A 	> 125 cm ³ > 11 kW
A1 	< 125 cm ³ > 45 km/h
B 	max. 3,5 t max. 8+1  < 750 kg
C 	 < 750 kg
EC 	 > 750 kg
D 	 < 750 kg

La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

34 Place Viarme - BP 32 205
44022 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur de la publication :
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2011